

ARRETE 2024/048
Bric à Brac « Edelweiss » du 1^{er} mai 2024

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2 ;
- la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La demande formulée par Madame BARBIER, Présidente des Edelweiss de Montfort-le-Gesnois, d'organiser un Bric à Brac le mercredi 1^{er} mai 2024,
- Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 : Est autorisée, le mercredi 1^{er} mai 2024, l'occupation du domaine public sur l'espace du Pont Romain.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule, sur la route de la Marine (RD119), des deux côtés, à partir de l'intersection avec la route de la Belle Inutile (RD20) sur une longueur de 350m, et sur cette même route de la Belle Inutile (RD20) du Pont Romain jusqu'au pont SNCF, des deux côtés de la voie.

Article 3 : Une signalisation pour la sécurité sera posée sur les lieux par l'association selon le plan VIGIPRATE.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Saint Mars La Brière et à l'organisateur

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 24/04/2024
P/Le Maire absent,

La 1^{ère} Adjointe au Maire
Yvette BULOUP

